

## Revalorisation de la Prestation de Service Unique des crèches de 3% : la FFEC salue la décision de la CNAF

Communiqué de presse

**Boulogne-Billancourt, le 11 février 2022 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC) salue la décision de la Caisse Nationale d'Allocation Familiales (CNAF) de revaloriser la Prestation de Service Unique (PSU) à 3% par rapport au barème 2021<sup>1</sup>.**

*Explication de la PSU : subvention versée aux gestionnaires de crèches, publics ou privés, associatifs comme marchands et qui couvre environ 35% des coûts de fonctionnement des crèches. 15% des coûts de fonctionnement des crèches sont réglés par les familles en fonction de leur quotient familial et 50% sont financés par les mairies pour les enfants de leurs concitoyens ou par les employeurs pour les enfants de leurs salariés.*

### La revalorisation de la PSU est un accompagnement essentiel au fonctionnement des crèches

La FFEC remercie la CNAF pour cette décision qui s'inscrit dans un soutien vertueux du secteur, alors que la Convention d'Objectifs et de Gestion État-CNAF 2018-2022 a été marquée par des revalorisations systématiquement inférieures au SMIC<sup>2</sup>.

Cette revalorisation exceptionnelle va permettre de financer partiellement une partie des indispensables revalorisations de salaires liées à la hausse du SMIC et aux revalorisations des diplômes d'auxiliaire de puériculture et d'éducateur de jeunes enfants dans un secteur frappé d'une pénurie telle qu'aujourd'hui **des enfants ne sont pas accueillis dans des crèches existantes par manque de professionnel**.

### Un bilan de création de places de crèches en hausse en 2021, qui pourrait se poursuivre en 2022.

En 2021, la CNAF a décidé un Plan Rebond Petite Enfance<sup>3</sup> qui consistait à mieux subventionner la création de places de crèches. Le Plan Rebond a permis une augmentation de de la création de places chez les adhérents de la Fédération Française des Entreprises de Crèches, dépassant le niveau de 2019 : + 68% par rapport à 2020, soit **4244 nouvelles places de crèches créées par les adhérents FFEC** : 3017 en crèches et 1196 en microcrèches<sup>4</sup>.

Le Plan Rebond a été prolongé en 2022. Finalement, le bilan 2018-2022 pourrait être supérieur au 15 000 places créées sur les 30 000 places annoncées, alors que le Haut Conseil à la Famille à l'Enfance et à l'Age démontrait en avril 2018 qu'il manquait 230 000 solutions d'accueil.

### Les 11 solutions portées par la FFEC pour créer un droit opposable effectif des enfants à un accueil de qualité

A l'heure où plusieurs candidats veulent instaurer un nouveau droit des enfants à un accueil de qualité avant 3 ans en mettant en place un Service Public de la Petite Enfance, la FFEC rappelle qu'il conviendra d'abord de répondre aux 3 enjeux fondamentaux du secteur : **former plus de professionnels, créer plus de places en crèche et dépenser les 15 milliards d'excédents de la branche Famille entre 2022 et 2025<sup>5</sup>** au bénéfice de la qualité d'accueil des jeunes enfants et non pour rembourser les dettes publiques.

**Les 11 propositions au service de la Petite Enfance sont [téléchargeables ici](#)**

<sup>1</sup> Consultable ici :

[https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Presse/Communiqués%202022/Cnaf\\_revalorise\\_Prestation\\_service\\_unique\\_crèche\\_%202022.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Presse/Communiqués%202022/Cnaf_revalorise_Prestation_service_unique_crèche_%202022.pdf)

<sup>2</sup> Sur la période 2018-2021, le SMIC a été revalorisé de 7,3% contre 3,5% pour la PSU

<sup>3</sup> <https://www.caf.fr/partenaires/famille-et-petite-enfance/plan-rebond-2021>

<sup>4</sup> En 2019, 3672 places avaient été créées (2560 en crèches et 1112 en microcrèches)

<sup>5</sup> dossier de presse du PLFSS 2022 : [https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/09/1437\\_-\\_dp\\_plfss\\_2022.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/09/1437_-_dp_plfss_2022.pdf), page 40



## La FFEC invite les candidats à l'élection présidentielle à présenter leurs engagements pour la Petite Enfance le 21 mars

La Fédération Française des Entreprises de Crèches appelle tous les candidats à l'élection présidentielle à faire de la Petite Enfance une priorité pour la France et les invite à présenter leurs engagements le 21 mars au Printemps de la Petite Enfance, un événement co-organisé par les représentants des professionnels de la Petite Enfance et des représentants des modes d'accueil, individuel comme collectif, public comme privé, associatif comme marchand, avec le soutien des [Pros de la Petite Enfance](#).

**Il faut qu'en 2022 la Petite Enfance devienne une priorité pour la France.**

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale  
06 38 54 49 73 [elsahervy@ff-entreprises-creches.com](mailto:elsahervy@ff-entreprises-creches.com)

### *A propos de la FFEC : chiffres actualisés au 1<sup>er</sup> janvier 2022*

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **800 entreprises** adhérentes représentant **2 300 établissements**, soit plus de **57 000 places de crèches** en France et employant **23 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.